

République du Niger Arrêté N°...017.../CRB du 19 Octobre 2019
Région de Maradi Portant affectation d'un agent de la commune
Département de Bermo
Commune de Bermo

LE PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL DE BERMO

Vu la constitution du 25 novembre 2010,
Vu la loi 2001-023 du 10 AOUT 2001, portant la création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;
Vu la loi 2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration, des régions, des départements, et des communes ainsi que leurs ressources,
Vu la loi 2008-042 du 15 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration du territoire de la république du Niger et ses textes modificatifs subséquent ;
Vu l'ordonnance 2010-054 du 17septembre 2010, portant code général des collectivités territoriale de la république du Niger ;
Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant les noms et leurs chefs-lieux ;
Vu la loi n°2002-013 du 11 juillet 2002, portant transfert de compétences aux régions, aux départements et aux communes ;
Vu le procès-verbal d'installation du conseil délibérant de la commune rurale de Bermo en date du 03 Mai 2021 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et son adjoint de la commune rurale de Bermo en date du 03 Mai 2021
Vu la nécessité du service ;

ARRETE :

Article 1 : Affectation d'un agent de la commune.

Article 2 : Mr Abdoulaye Orti précédemment gardien de la radio communautaire de Bermo est affecté à la Mairie en qualité de planton.

Article 3 : le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa signature et sera communiqué partout ou besoin sera.

Ampliations

P /Bermo.....1
Inters1
Chrono1

Le Maire

Aboubacar Jouli

